

# Le règne politique du Sacré-Cœur sur la France

par Dominicus

**E**N baptisant Clovis, la nuit de Noël 496, saint Remi baptisait en sa personne la nation française tout entière. A cette date, peut-on dire, la France s'est donnée au Christ et le Christ à la France, en une alliance appelée à durer aussi longtemps que durerait notre nation. Mais il en va des peuples comme des individus : de même que l'Église juge bon qu'un baptisé renouvelle les promesses de son baptême et au besoin les renforce par une consécration spéciale (vœu de religion, consécration à la sainte Vierge...), ainsi Notre Seigneur va-t-il intervenir à différentes périodes de notre histoire pour demander aux gouvernants de la France de reconnaître et ratifier l'alliance sacrée conclue à Reims. L'acte de donation du royaume à « Messire » que fit faire sainte Jeanne d'Arc à Charles VII en 1429 en est un bel exemple.

A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, toutefois, Dieu va donner à la fille aînée de l'Église un gage supplémentaire de sa prédilection et lui demander en retour une nouvelle preuve d'amour : les rapports du Christ et de la France seront désormais placés sous le signe du Sacré-Cœur.

## Sainte Marguerite-Marie et le message à Louis XIV

Si la dévotion privée au Cœur de Notre Seigneur avait déjà été adoptée par maintes âmes pieuses au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, c'est seulement avec sainte Marguerite-Marie<sup>2</sup> que le Sacré-Cœur fait son entrée officielle dans l'histoire politique de la France.

---

<sup>1</sup> — Loin d'être une nouveauté dans l'Église, la dévotion au Sacré-Cœur avait été pratiquée depuis longtemps. De nombreux saints en parlent. Citons entre autres : sainte Gertrude, sainte Mechtilde, le bienheureux Henri Suso, sainte Catherine de Sienne, sainte Marguerite de Cortone, etc. Elle fut propagée par saint Jean Eudes qui réussit à faire adopter la fête du Sacré-Cœur par plusieurs diocèses de l'Ouest de la France. L'école française de spiritualité très centrée sur la sainte humanité du Sauveur devait merveilleusement préparer les âmes à la grande révélation du Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie. Sur la dévotion au Sacré-Cœur dans un monastère dominicain de Paris au début du XVII<sup>e</sup> siècle, voir *Les Filles de saint Thomas*, Paris-Bruges, DDB, 1927, p. 191 à 194.

<sup>2</sup> — Née au hameau de Lhautecour dans le diocèse d'Autun le 22 juillet 1647, Marguerite Alacoque fait vœu de chasteté à 4 ans et est gratifiée, dès l'âge de 15 ans, d'apparitions du Christ souffrant. Le 25 août 1671 en la

Le 16 juin 1675, a lieu la grande apparition dans laquelle Notre Seigneur, découvrant son divin Cœur à sainte Marguerite-Marie, lui dit : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes, qu'Il n'a rien épargné jusqu'à s'épuiser et se consumer pour leur témoigner son amour » ; et se plaignant des froideurs et ingrattitudes dont il est l'objet, il demande que soit instituée une fête en son honneur.

Plus tard, dans des lettres de 1689 à la Mère de Saumaise, son ancienne supérieure, sainte Marguerite-Marie dévoile la teneur politique du message. Le 17 juin, elle cite les paroles de Notre Seigneur : « Fais savoir au fils aîné de mon Sacré-Cœur (parlant de notre roi Louis XIV) que, comme sa naissance temporelle a été obtenue par la dévotion aux mérites de ma sainte Enfance <sup>1</sup>, de même il obtiendra sa naissance de grâce et de gloire éternelle par la consécration qu'il fera de lui-même à mon Cœur adorable qui veut triompher du sien, et, par son entremise, de celui des grands de la terre. Il veut régner dans son palais, être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes pour les rendre victorieuses de tous ses ennemis (...), pour les rendre triomphantes de tous les ennemis de la sainte Église. »

Le 25 août, elle précise : « le Père éternel, voulant réparer les amertumes et angoisses que l'adorable Cœur de son divin Fils a reçues dans la maison des princes de la terre parmi les humiliations et les outrages de la Passion, veut faire établir son empire dans le cœur de notre grand monarque, duquel il veut se servir pour l'exécution de son dessein, qui est de faire faire un édifice où serait le tableau de ce divin Cœur pour y recevoir la consécration et les hommages du roi et de la cour. De plus, ce divin Cœur veut se rendre défenseur et protecteur de sa sacrée personne contre tous ses ennemis. C'est pourquoi il l'a choisi comme son fidèle ami pour faire autoriser la messe par le Saint-Siège apostolique et en obtenir tous les autres privilèges qui doivent accompagner la dévotion de ce divin Cœur. »

Le message du Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie contenait donc :

- une demande à l'Église : l'institution d'une fête du Sacré-Cœur à l'échelle universelle,

- trois demandes à la France :

- la consécration publique et solennelle du roi au Sacré-Cœur,
- l'imposition du Sacré-Cœur sur les étendards et les armes de la France <sup>2</sup>,
- la construction d'un édifice en l'honneur du Sacré-Cœur.

A la vue de ces demandes, on peut s'interroger : pourquoi donc Dieu tenait-il à ce que ce soit sous la protection spéciale du Sacré-Cœur que l'on plaçât le royaume ? La

fête de saint Louis, elle reçoit l'habit, à la Visitation de Paray-le-Monial et prend le nom de sœur Marguerite-Marie. Toute sa vie, placée sous le signe du Sacré-Cœur, est marquée par de grandes révélations mystiques et des souffrances de toutes sortes. En 1685, elle est nommée maîtresse des novices. Elle meurt le 17 octobre 1690. Béatifiée en 1864, elle sera canonisée en 1920.

<sup>1</sup> — Alors que depuis vingt-deux ans de mariage, les époux royaux n'avaient pas d'héritier, la naissance de Louis XIV, qui reçut au baptême les prénoms de Louis Dieudonné, fut un véritable miracle. Il fut obtenu par les prières d'Anne d'Autriche et de plusieurs âmes consacrées, dont la vénérable Marguerite du saint Sacrement, carmélite de Beaune, qui avait une dévotion toute particulière à l'Enfant-Jésus.

<sup>2</sup> — Nous nous rangeons à l'opinion de ceux qui voient dans ces armes, non les armoiries de la France, mais les armes à feux qui portaient alors l'empreinte du soleil d'Apollon et qu'il s'agissait de rendre victorieuses.

France n'avait-elle pas été déjà consacrée par Louis XIII à la sainte Vierge le 15 août 1638 ? Bien plus, de par son baptême, n'était-elle pas, dès l'origine, consacrée à Notre Seigneur Jésus-Christ ?

Il semble que Dieu ait voulu rappeler au « roi soleil », alors au faite de sa gloire, que le véritable souverain de la France était toujours le Christ et que la seule gloire qui comptât était celle du ciel (« il obtiendra sa naissance de grâce et de gloire éternelle »). Sans mener une politique indigne de son titre de roi très chrétien, Louis XIV s'était probablement laissé griser par ses nombreuses et fulgurantes victoires ainsi que par l'éclat incomparable de son règne. Sa devise « *Nec Pluribus Impar*<sup>1</sup> » et le soleil dont il surmontait ses armes étaient assez significatifs de l'idée que le roi se faisait de lui-même. Plus grave encore, il avait toléré en 1682 la déclaration gallicane des quatre articles, par laquelle l'Église de France entendait se soustraire à l'autorité du pape. Dieu venait donc rappeler la France et son souverain à l'ordre sous le signe du Sacré-Cœur, symbole vivant de la charité du Christ, symbole aussi de sa douceur et de son humilité. Et certes, en ce siècle où l'hérésie janséniste faisait des ravages, restreignant les effets de la rédemption et éloignant les âmes des sacrements, il ne pouvait y avoir un rappel plus opportun de l'amour et de la miséricorde infinie du Sauveur; et, tandis que l'Église de France levait orgueilleusement la tête contre Rome, on ne pouvait lui présenter meilleur exemple que celui du Christ doux et humble de cœur.

En donnant le Cœur de son Fils à la France, et en ordonnant qu'il soit peint sur ses étendards, Dieu venait aussi lui rappeler de façon tangible de quel amour de prédilection elle était aimée. De même que la France avait été la première nation à embrasser la foi, de même à cette époque où la charité commençait à se refroidir, le « fils aîné du Sacré-Cœur » était appelé à se ranger le premier, avec sa nation, sous le signe de l'amour du Christ, afin de susciter chez les autres souverains un grand mouvement de ferveur (« et par son entreprise de celui des grands de la terre »).

Dans les faits, quelle fut la réponse du roi ? Malheureusement, soit qu'il n'eût pas connaissance du message, soit que lui-même ou son entourage ecclésiastique en minimisât l'importance, Louis XIV ne répondit à aucune des demandes du Sacré-Cœur<sup>2</sup>. Les conséquences de ce silence furent très nettes, le règne de Louis XIV commencé dans

<sup>1</sup> — Que l'on peut traduire par « nul ne lui est semblable ».

<sup>2</sup> — En 1931, Notre Seigneur dit à sœur Lucie, la voyante de Fatima, à propos du refus du pape de procéder à la consécration du monde au Cœur Immaculé de Marie : « Fais savoir à mes ministres, étant donné qu'ils suivent le chemin du roi de France en retardant l'exécution de ma demande, qu'ils le suivront dans le malheur ». Et en 1935 : « Ils n'ont pas voulu écouter ma demande ! Comme le roi de France, ils s'en repentiront et ils le feront, mais ce sera tard. » La deuxième partie de ces paroles concerne sans aucun doute Louis XVI. Mais il se peut que Louis XIV soit aussi visé, ce qui supposerait qu'il ait eu connaissance du message. C'était au père de la Chaise S.J., confesseur du roi, que Dieu avait confié le soin de le lui faire connaître. Or on constate que la Compagnie de Jésus est supprimée en 1764 en France, puis en Espagne et au Portugal et enfin dissoute par le pape en 1773, mesure qui frappera l'ordre pendant 40 ans (nombre symbolique s'il en est). On peut alors se demander s'il n'y a pas eu aussi une faute du père de la Chaise et des jésuites qui auraient refusé de faire connaître le message au roi. Sur la thèse d'une double opposition de Louis XIV et des jésuites aux demandes du Sacré-Cœur, voir Claude MOUTON, *Ils regarderont vers celui qu'ils ont transpercé*, Montsûrs, Résiac, 1983, p. 57 à 63, et par frère MICHEL DE LA TRINITE, *Toute la vérité sur Fatima*, Saint-Parres-lès-Vaudes, C.R.C., 2<sup>e</sup> édition, 1986, t. 2, p. 344-348.

les victoires et les fastes, s'acheva dans les revers politiques et une série de deuils familiaux <sup>1</sup>.

Toutefois, les révélations du Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie avaient été publiées et le message politique n'allait pas tarder à se répandre.

A cette époque, l'épisode de la peste à Marseille montra, à petite échelle, combien la consécration au Sacré-Cœur était puissante sur le cœur de Dieu. La peste s'étant déclarée avec une rare intensité à Marseille, comme ni prières ni pénitences ne venaient à bout du fléau, Mgr de Belzunce, évêque de la ville, sortit de son palais en la fête de la Toussaint 1720, accompagné de tous les prêtres, religieux et âmes saintes de la ville, pieds nus, la corde au cou et la croix entre les bras. A genoux, il prononça une amende honorable et un acte de consécration au Sacré-Cœur, puis il célébra la messe du Sacré-Cœur. La peste cessa alors immédiatement et absolument. Cependant, comme les responsables de la ville ne s'étaient pas joints à son geste et que le peuple marseillais retournait à ses désordres, l'épidémie réapparut en 1722. Alors, faisant preuve d'une rare énergie, l'évêque n'hésita pas à affirmer que les péchés du peuple étaient la source du fléau et engagea fermement les échevins à faire un vœu au Sacré-Cœur. Le 4 juin, dans un acte public, ceux-ci promettaient que, chaque année, en la fête du Sacré-Cœur, ils assisteraient à la messe, ils communieraient, offriraient un cierge en réparation des péchés commis dans la ville et participeraient à une procession publique d'action de grâces. Le 21 septembre, l'évêque constatait : « Il n'y a plus d'apparence de contagion dans cette ville et les terroirs, *toutes les maladies, quelles qu'elles puissent être* y ont tellement cessé depuis un temps considérable et la santé y est si constante et si parfaitement rendue que les plus incrédules doivent être forcés de reconnaître ici les effets de la puissance et de la miséricorde infinie du Sacré-Cœur de Jésus, toujours plein de bonté et de compassion pour les hommes, même ingrats et pécheurs. »

Les responsables de Marseille restèrent fidèles à ce vœu jusqu'en 1792 puis de nouveau pendant une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>1</sup> — « A partir de 1689, dans la guerre dite de la ligue d'Augsbourg, une grande partie de l'Europe, coalisée (Empire, Angleterre, Espagne, Hollande, Savoie, etc.) entend soustraire à Louis XIV les territoires qu'il avait progressivement conquis ou annexés depuis le début de son règne. Ce dessein échoue en partie, mais au terme de cette guerre de huit ans, la France est obligée à de nombreuses restitutions (Luxembourg, Lorraine, Nice, etc.). En 1700, le roi d'Espagne Charles II meurt sans héritier et désigne pour lui succéder son petit-neveu le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV. Cela vaut à la France l'opposition de l'Empire qui lui déclare la guerre. Celle-ci ne se terminera qu'en 1713 avec le traité d'Utrecht, laissant une France exsangue et amputée de plusieurs possessions d'Outre-mer. Surtout, si le duc d'Anjou, Philippe V, reste roi d'Espagne, il renonce pour lui-même et ses héritiers à la couronne de France.

Monsieur, frère du roi, meurt en 1701. En 1705, c'est au tour d'un arrière-petit-fils de Louis XIV. Puis en 1711, l'unique enfant encore vivant du roi (les 5 autres enfants légitimes étant morts jeunes), héritier du trône, décède, bientôt suivi par les petits-fils du roi, le duc de Bourgogne et son épouse en 1712 et le duc de Berry en 1714. Ne restera pour succéder au roi qu'un de ses arrière-petits-fils, âgé de 5 ans à la mort de Louis XIV en 1715, le futur Louis XV.

## Marie Leckzinska, une reine selon le Cœur de Jésus

La jeune princesse polonaise qu'épouse Louis XV en 1725 semble avoir été préparée par la Providence pour accueillir le message du Sacré-Cœur. La dévotion au Cœur de Jésus lui a été inculquée dès sa jeunesse<sup>1</sup> et les nombreuses souffrances endurées au cours de la guerre de succession de Pologne l'ont mise à l'école de la croix. Devenue reine de France, elle saura se faire aimer par son humilité et sa charité ardente et agissante au service des pauvres. Entendit-elle parler des demandes du Sacré-Cœur à la France ? Sans être certain, c'est hautement probable. L'ensemble de ces demandes avait été publié en 1723 et Mgr Languet, premier biographe de sainte Marguerite-Marie, était dans l'entourage immédiat de Louis XV. Toujours est-il qu'elle s'employa activement à obtenir du pape la célébration de la fête du Sacré-Cœur en France. Elle écrivait à une communauté religieuse : « Vous aurez, s'il plaît à Dieu, la fête du Sacré-Cœur ; ce qu'il y a d'assez extraordinaire, c'est que je suis sollicitée de plusieurs endroits en même temps pour la même chose : il faut que ce soit absolument la volonté de Dieu qui daigne se servir de moi malgré mon indignité. » Le pape Clément XIII accéda à sa demande le 17 juillet 1765. Quelques mois auparavant, et toujours sur les instances de Marie Leckzinska, la Pologne avait reçu l'autorisation de célébrer la fête.

Avec son fils le dauphin, elle fit ériger la chapelle du Sacré-Cœur à Versailles et, bien avant Montmartre, jeta les premières semences de l'adoration perpétuelle du Sacré-Cœur dans le saint sacrement au couvent des religieuses de Sainte-Aure.

C'est grâce à une communion fervente, à laquelle s'étaient unis le peuple et le clergé le 8 décembre 1728, que les époux royaux avaient obtenu de la sainte Vierge la naissance de leur héritier Louis le Dauphin. Il meurt prématurément, à l'âge de 36 ans en 1765, offrant sa vie pour la France et pour la pérennité du catholicisme dans le royaume. Ses dernières paroles furent : « Ah ! mon Dieu, je vous en conjure, protégez à jamais ce royaume, comblez-le de vos grâces et de vos bénédictions les plus abondantes. »

Cependant, après un beau début de règne, Louis XV s'était jeté dans la débauche. Il ne consacra ni sa personne ni son royaume au Sacré-Cœur et laissa les philosophes empoisonner l'opinion publique.

Malgré l'action de Marie Leckzinska, à la mort du roi en 1774<sup>2</sup>, les demandes du Sacré-Cœur à la France n'étaient donc toujours pas satisfaites.

---

<sup>1</sup> — Le message du Sacré-Cœur avait été introduit en Pologne dès 1690 par une amie de sainte Marguerite-Marie, mère Marie Eléonore d'Apchon de Poncin, fondatrice du monastère de la Visitation à Varsovie.

<sup>2</sup> — Les prières de Madame Louise de France, fille de Louis XV, carmélite à Saint-Denis, qui s'était offerte en victime d'expiation, obtinrent au roi une mort repentante et chrétienne. Madame Louise de France est vénérable mais non encore béatifiée (cause introduite en 1873).

## Le vœu de Louis XVI

Quand Louis XVI, fils de Louis le dauphin, monte sur le trône, l'action des jansénistes et de la franc-maçonnerie a miné le pays. Les deux sectes s'opposent tant et plus à la diffusion du culte du Sacré-Cœur et s'en prennent notamment à l'adoration perpétuelle du saint sacrement ébauchée par Marie Leckzinska.

Louis XVI, lui-même dévot au Sacré-Cœur, connaît certainement les demandes de Notre Seigneur à sainte Marguerite-Marie. Pourtant, ce n'est que fort tard, après avoir été de concessions en concessions<sup>1</sup> face à la Révolution naissante, que le roi se décide à se consacrer au Sacré-Cœur. C'est vraisemblablement entre le 13 et le 20 août 1792 (peut-être le 15 ?) que Louis XVI, déjà incarcéré, prononce son vœu au Sacré-Cœur. (Voir la teneur de ce vœu dans la partie « Documents » du numéro 19).

Cet acte contient la réponse à toutes les demandes de Notre Seigneur (hormis celle de l'imposition du Sacré-Cœur sur les armes et les étendards, peut-être parce que le roi entendait établir une sorte de hiérarchie dans l'ordre des priorités), mais il fut prononcé alors que Louis XVI n'était plus en possession réelle du pouvoir. Est-ce à dire qu'il fût inutile ? Certainement non, car Louis XVI demeurait, de par son sacre, le roi légitime, « le fils aîné du Sacré-Cœur », et Dieu seul sait combien de grâces ce vœu, que le roi devait contresigner de son sang, attira sur le royaume. Mais, comme ses termes l'indiquent, cet acte n'était qu'une *promesse* de consécration et, en raison de son caractère secret, il ne pouvait prétendre exprimer le choix du Sacré-Cœur par le peuple entier uni à son souverain.

En revanche, c'était bien au nom de la nation entière qu'était perpétré l'assassinat du roi le 21 janvier 1793. Comme le remarque Joseph de Maistre : « Jamais un plus grand crime n'eut plus de complices (...), tout attentat commis contre la souveraineté au nom de la nation est toujours plus ou moins un crime national<sup>2</sup>. »

Dès lors, il ne semble pas exagéré d'affirmer avec le Marquis de la Franquerie : « Par l'assassinat monstrueux de son roi, la France a rompu le pacte plus que millénaire qui la liait au Christ ; dès lors, la suite de notre histoire n'est qu'une longue série de châtements qui continueront jusqu'au jour où notre patrie reviendra au bercail divin pour reprendre en main l'épée de Dieu<sup>3</sup>. » Ce jour sera celui où les gouvernants de la France, personnifiant la nation, effaceront son crime en recourant officiellement à la miséricorde de Dieu et en accomplissant les demandes du Sacré-Cœur.

En attendant, Pie VI, considérant l'ultime résistance de Louis XVI au processus révolutionnaire, rendait au roi ce bel hommage : « Tout cela ne suffit-il pas pour que l'on puisse croire et soutenir sans témérité que Louis fût un martyr<sup>4</sup> ? »

---

<sup>1</sup> — Dès le début de son règne, il accorde à ses ennemis la liberté de la presse et, le 24 août 1790, il donne son aval, à contre-cœur, à la Constitution civile du clergé.

<sup>2</sup> — J. de MAISTRE, *Considération sur la France*, Lyon, Emmanuel Vitte, 1924, p. 11 et 12.

<sup>3</sup> — Voir LA FRANQUERIE, Marquis André de, *La Mission divine de la France*, La Tourne à Condom (Gers), 1939, p. 180.

<sup>4</sup> — Allocution de Pie VI sur la mort de Louis XVI qui sera donnée dans le numéro 19. Tout ce beau texte est à connaître.

Le sang du roi martyr n'allait pas tarder à faire surgir toute une pléiade de héros catholiques combattant sous le signe du Sacré-Cœur.

## La résistance vendéenne sous l'égide du Sacré-Cœur

Lorsque Jacques Cathelineau donne le signal de la résistance catholique à la Révolution en mars 1793 au Pin-en-Mauges, il place spontanément l'image du Sacré-Cœur sur sa poitrine<sup>1</sup>, emblème qui sera bientôt repris par tous les membres de l'armée catholique et royale. Ce geste, rappelant celui des croisés, est hautement symbolique, et l'humble voiturier n'ignorait sans doute pas que Dieu avait lié le salut de la France à la dévotion au Cœur de Jésus. Le culte du Sacré-Cœur avait été largement répandu dans les diocèses de l'Ouest par saint Jean Eudes, les monastères de la Visitation et surtout le « bon père de Montfort », qui connaissait fort bien la teneur politique du message à sainte Marguerite-Marie<sup>2</sup>. De plus, le vœu de Louis XVI était parvenu à la connaissance des Vendéens, comme le prouvent les lignes suivantes extraites d'un sermon de l'abbé Marchais, curé vendéen de la Chapelle-en-Genêt en 1793 : « Peu de temps après l'ouverture de cette assemblée dont il a été la victime, le roi (...) se consacrait d'une manière particulière à la dévotion au Sacré-Cœur par un vœu formel et auquel il ne manqua alors que la qualité de solennel et de public, mais qu'il devait lui conférer dans la suite, se disposant à la faire ériger en confrérie et fête solennelle, soit pour être préservé et lui et tout le royaume des malheurs qu'il pressentait, soit pour y recevoir les consolations qu'il prévoyait ne pouvoir trouver ailleurs<sup>3</sup>. »

Non contents de porter sur eux l'effigie du Sacré-Cœur, les chefs vendéens voulurent aussi façonner leur propre cœur et ceux de leurs troupes à l'image de celui du Sauveur. On connaît le geste admirable de d'Elbée qui fit réciter le *Pater* à ses hommes alors que ceux-ci s'apprêtaient à massacrer des prisonniers et, comme on arrivait à la

---

<sup>1</sup> — Ce Sacré-Cœur rouge sur un morceau d'étoffe était semblable au « scapulaire-sauvegarde », diffusé à grande échelle par les monastères de la Visitation à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui furent trouvés, aux dires même des interrogatoires révolutionnaires, sur de très nombreuses victimes de la Terreur. Le crime de « dévotion au Sacré-Cœur » est expressément noté dans nombre d'actes de condamnation.

<sup>2</sup> — Dans le poème de saint Louis Marie Grignon de Montfort intitulé *Paroles de Jésus-Christ qui découvre les grands biens de la dévotion à son Sacré-Cœur*, on lit les strophes suivantes :

Si vous vouliez, princes de France,	En mon Cœur est toute victoire
Aimer mon cœur victorieux	Sur vos ennemis et les miens
Et la victoire et l'abondance	En mon Cœur est toute ma gloire,
Suivraient vos armes en tout lieux.	Tous mes trésors et tous mes biens

(F. FRADET SMM, *Les Oeuvres du bienheureux de Montfort, poète mystique et populaire*, Paris, Beauchesne, 1929, p. 121).

<sup>3</sup> — *Revue du Souvenir Vendéen* 182, mars 1993, p. 31. Tout l'article de Pierre DE LA CHAPELLE, « La prière et le vœu de Louis XVI au Sacré-Cœur inspirèrent-ils l'insurrection vendéenne ? », p. 24-36, contient de nombreuses preuves que ce vœu était connu des Vendéens dès 1792. Il existe, par exemple, un manuscrit de Nantes daté de 1792.

demande « *dimittite nobis debita nostra* », s'écria : « Malheureux ! Vous osez demander à Dieu qu'il vous pardonne à vous comme vous pardonnez aux autres ? » De même, Bonchamps mourant sauva la vie de 5 000 prisonniers bleus en s'élevant, suppliant, sur son brancard : « Je vais mourir, c'est le dernier ordre que je vous donne : ne souillez pas notre cause par un massacre aussi hideux, épargnez ces malheureux. » Est-il besoin de dire que cette miséricorde contraste singulièrement avec la cruauté raffinée dont les révolutionnaires faisaient preuve, non seulement à l'égard des résistants vendéens, mais aussi à l'égard de leurs épouses et de leurs enfants ?

Elle ne prend sa source nulle part ailleurs que dans le Cœur de Jésus.

## Du premier au second Empire

La résistance vendéenne a forcé Bonaparte à rétablir la religion catholique en France, les chefs royalistes lui ayant clairement fait entendre qu'à cette condition seulement, ils consentaient à faire la paix <sup>1</sup>. Le premier consul dut capituler et s'atteler à l'œuvre du Concordat qui fut conclu le 8 septembre 1801. Ce Concordat n'était certes pas le modèle des bonnes relations de l'Église et de l'État, mais il fut permis par Dieu comme un moindre mal pour assurer la paix religieuse et reconquérir les âmes.

De ce fils de la Révolution qu'était Napoléon, il ne fallait attendre nulle initiative en réponse aux demandes du Sacré-Cœur. Mais, sous la Restauration, alors que le propre frère de Louis XVI montait sur le trône, tous les espoirs étaient permis. Sainte Madeleine-Sophie Barat, fondatrice des Dames du Sacré-Cœur, écrivait : « Il y a lieu d'espérer que sa majesté accédera aux vœux de ses plus fidèles sujets et, qu'accomplissant le vœu de Louis XVI, elle mettra son royaume sous la protection du Sacré-Cœur. » Mais à cette époque on se mit à jeter le doute sur l'authenticité du vœu de Louis XVI dont il ne restait que deux copies, ni datées ni signées, sans qu'on en possédât l'original <sup>2</sup>.

La Providence intervint alors par l'intermédiaire d'une sainte religieuse, sœur Marie de Jésus <sup>3</sup> du couvent des Oiseaux à Paris : « Il lui fut dit et répété souvent par Jésus-Christ même, écrit son confesseur, le père Ronsin, que le vœu de consécration de la France au Sacré-Cœur attribué à Louis XVI était bien véritablement de lui ; c'est lui-même qui l'avait composé et prononcé. Le divin Sauveur avait ajouté qu'il désirait ardemment que ce vœu fût exécuté, c'est-à-dire que le roi consacra sa famille et tout son royaume au Sacré-Cœur. »

---

<sup>1</sup> — Voir LA FRANQUERIE, Marquis André de, *La Vierge Marie dans l'histoire de France*, Montsûrs, Résiac, 3<sup>e</sup> édition, 1985, p. 225.

<sup>2</sup> — La sainteté des copistes : le père Hébert, confesseur du roi, et ses compagnons eudistes massacrés sous la terreur en témoignage de leur foi, constituait pourtant la plus belle des authentications.

<sup>3</sup> — Née à Bougival le 15 mars 1797 et prévenue de grâces extraordinaires dès l'âge de cinq ans, elle entre en religion en 1823. A la mort de Louis XVIII en 1824, elle s'offre en victime pour obtenir la consécration solennelle de la France au Sacré-Cœur. Jusqu'à son décès en 1854, elle sera en proie à d'immenses souffrances physiques et morales.



En la fête du Sacré-Cœur de 1823, Notre Seigneur disait à Marie de Jésus : « la France est toujours bien chère à mon divin Cœur et elle lui sera consacrée, mais il faut que ce soit le roi lui-même qui consacre sa personne, sa famille et tout son royaume à mon divin Cœur (...). Je prépare à la France un déluge de grâces lorsqu'elle sera consacrée à mon divin Cœur. »

Or Louis XVIII, qui avait été informé de ces révélations, ne procéda pas à la consécration. Son seul geste en faveur du Sacré-Cœur fut de solliciter du Saint-Siège la béatification de sainte Marguerite-Marie, dont la cause avait été abandonnée pendant la Révolution. Son frère et successeur, Charles X, ne répondit pas davantage aux demandes du Sacré-Cœur, aussi son trône n'allait-il pas tarder à être renversé. Le 27 mai 1830, alors que rien ne laissait présager la chute du roi, sainte Catherine Labouré, postulante chez les filles de la Charité (rue du Bac à Paris), eut la vision suivante : « Le jour de la sainte Trinité, Notre Seigneur m'apparut comme un roi avec la croix sur la poitrine. Au moment de l'Évangile, il m'a semblé que la croix et tous ses ornements royaux croulaient à terre sous ses pieds, et que Notre Seigneur restait dépouillé. C'est là que j'ai eu les pensées les plus noires et les plus tristes, comprenant que le roi (Charles X) serait dépouillé de ses habits royaux et les dommages qui en résulteraient. » Le 18 juillet, la Vierge Marie lui confirmait avec tristesse : « le trône sera renversé, le monde entier sera bouleversé » et elle ajoutait avec des larmes : « la croix sera méprisée, on la jettera par terre, *on ouvrira de nouveau le côté de Notre Seigneur*. »

L'allusion au Sacré-Cœur est manifeste et il est frappant de constater que, devant l'inertie des pouvoirs politiques en ce XIX<sup>e</sup> siècle, la sainte Vierge semble prendre elle-même en main la cause du règne du Sacré-Cœur en faisant reposer ce règne sur celui de son Cœur Immaculé (sur la médaille miraculeuse, les deux cœurs sont étroitement unis et la croix repose sur le M de Marie). La consécration de la paroisse Notre-Dame des Victoires à Paris au Cœur Immaculé de Marie en 1836, la succession des apparitions mariales (1846 : La Salette, 1858 : Lourdes, 1871 : Pontmain) tendent à instaurer ce règne dans les âmes et, en 1876 à Pellevoisin, Notre-Dame donne à Estelle Faguette la mission de répandre le scapulaire du Sacré-Cœur.

Mais revenons en 1830. Le successeur de Charles X est Louis-Philippe, fils du régicide Philippe-Égalité. Sous son règne, à un niveau local et privé, le règne du Sacré-Cœur s'étend considérablement. A travers la France, ce sont des villages, des villes et des diocèses entiers qui se consacrent au Cœur de Jésus. Le couvent des Oiseaux fait construire une église, la première qui ait jamais été placée sous le vocable du Sacré-Cœur. Et en 1834, on institue le mois du Sacré-Cœur. Le souverain était donc porté par tout un mouvement en faveur de la consécration. Malheureusement celui qui se disait démagogiquement « roi des Français » était trop imbu des idées libérales pour écouter le message du ciel. Il dérogea même à la tradition de ses prédécesseurs, y compris Napoléon I<sup>er</sup>, en ne renouvelant pas le vœu de Louis XIII à la sainte Vierge. Les demandes du Sacré-Cœur restaient toujours sans réponse.

En 1848, une nouvelle révolution instaura la deuxième République, que son président, Louis-Napoléon Bonaparte devait remplacer par le second Empire en 1852. « Que (le pape) se méfie de Napoléon, avait dit Notre-Dame à la Salette, son cœur est double. » Effectivement, après avoir suscité de grands espoirs parmi les catholiques, Napoléon III n'allait pas tarder à révéler son vrai visage. En 1859, il entra en guerre contre l'Autriche au côté du Piémont, favorisant ainsi l'unité italienne et l'expulsion du pape des États pontificaux. Ce fut ce qui ouvrit enfin les yeux des catholiques français <sup>1</sup>.

Lorsque l'intégralité du message du 17 juin 1689 fut publiée en 1767, cela fit grand bruit. Le chef de l'État ne pouvait plus prétendre ignorer les demandes du Sacré-Cœur. Mais Napoléon III n'avait pas le moins du monde l'intention de reconnaître la souveraineté de Notre Seigneur. Au cardinal Pie, qui lui avait dit avec clarté et énergie en 1859 : « Ni la Restauration, ni vous, n'avez fait pour Dieu ce qu'il fallait faire parce que ni l'un ni l'autre n'avez relevé son trône, parce que ni l'un ni l'autre n'avez renié les principes de la Révolution (...), parce que l'Évangile social dont s'inspire l'État est encore la Déclaration des droits de l'homme, laquelle n'est autre chose, Sire, que la négation formelle des droits de Dieu (...). J'ai le devoir de vous dire que (Notre Seigneur Jésus-Christ) ne règne pas parmi nous et que notre constitution n'est pas, loin de là, celle d'un État catholique », l'empereur avait répondu : « Mais encore, croyez-vous que l'époque où nous vivons comporte cet état de choses et que le moment soit venu d'établir ce règne exclusivement religieux que vous me demandez ? Ne pensez-vous pas, Monseigneur, que ce serait déchaîner toutes les mauvaises passions ? »... Paroles dignes du libéral qu'il était et qui lui attirèrent l'admirable répartie de l'évêque de Poitiers : « Le moment n'est pas venu pour Jésus-Christ de régner. Eh bien ! alors, le moment n'est pas venu pour les gouvernements de durer <sup>2</sup>. » A cette époque, les catholiques eurent néanmoins la consolation de voir Pie IX étendre à l'Église universelle la fête du Sacré-Cœur le 23 août 1856. La demande lui en avait été faite par les 80 évêques français de l'époque groupés derrière le cardinal de Bonald, Primat des Gaules. Ainsi, à l'initiative de l'épiscopat de France, la demande du Sacré-Cœur à l'Église était satisfaite.

A la même époque, sur le terrain militaire, le Sacré-Cœur présidait à la défense des États pontificaux, puis de la France, par l'intermédiaire des zouaves.

Les zouaves n'étaient autres que l'armée pontificale que Pie IX, voyant ses États menacés, avait jugé bon de réorganiser. A qui allait-il en confier le commandement ? A un vendéen, le général de la Moricière, auquel s'associeraient bientôt le baron de Charette de la Contrie et le comte Henri de Cathelineau, descendants des combattants de 1793. Le pape les plaça sous le signe du Sacré-Cœur en leur en remettant le scapulaire. Les zouaves pontificaux devaient s'illustrer dans de nombreuses batailles pour la défense du Saint-Siège <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> — Voir : père INNOCENT-MARIE O.P., « Histoire du catholicisme libéral », *Le Sel de la terre* 16, p. 141.

<sup>2</sup> — Voir *Histoire du Cardinal Pie* par Mgr BAUNARD, Poitiers, Oudin, 1886, t. 1, p. 668.

<sup>3</sup> — D'un courage admirable dans les combats, ils surent manifester une grande charité en se dévouant sans compter au service des populations atteintes par le choléra. Le Cœur de Jésus leur communiquait ses vertus.

En 1870, lorsque Victor-Emmanuel II investit la ville éternelle, le dernier carré des zouaves est vaincu à la porte Pia et Pie IX, voulant leur épargner le massacre, leur ordonne de déposer les armes. La mort dans l'âme, les zouaves français regagnent leur pays. Mais, comme la guerre franco-prussienne fait rage, ils obtiennent du gouvernement de reprendre les armes et de combattre pour la France sous le nom de « volontaires de l'Ouest ». Fin 1870, ils se retrouvent providentiellement placés avec d'autres régiments sous le commandement du général de Sonis<sup>1</sup>. Quelque temps auparavant, les visitandines de Paray-le-Monial avaient confectionné un étendard de moire blanche sur lequel figurait l'image du Sacré-Cœur avec l'inscription « Cœur de Jésus, sauvez la France<sup>2</sup> ». Il avait été remis au colonel de Charette et celui-ci convint avec Sonis qu'on l'exhiberait au moment critique de la guerre.

Le 2 décembre 1870, un premier vendredi du mois, à Loigny, après presque une journée de bataille, dans les rangs français une partie des troupes commence à fuir. Le général court aux zouaves : « En avant, suivez moi ! Montrons-leur ce que valent des hommes de cœur et des chrétiens. » La bannière du Sacré-Cœur est alors déployée. Les zouaves se précipitent au cri de « Vive Pie IX, vive la France ! » et, donnant une magnifique leçon d'héroïsme, ils résistent jusqu'au bout sous le signe du Sacré-Cœur, relevant la bannière à mesure que tombent les porte-enseignes et l'empourprant de leur sang. Leur petit nombre rendit la défaite inévitable. Presque tous tombèrent, mais pour la première fois l'étendard du Sacré-Cœur avait flotté sur un champ de bataille.

---

Voir : *Les Zouaves pontificaux* par G. CERBELAUD-SALAGNAC, Éd. France-Empire, cité dans MOUTON Claude, *Ils regarderont vers celui qu'ils ont transpercé*, Montsûrs, Résiac, 1983, p. 192.

Voici ce qu'écrivait sainte Bernadette à Pie IX le 17 décembre 1876 : « Il y a quelques années que je me suis constituée, quoique indigne, *petit zouave de votre sainteté*. Mes armes sont la prière et le sacrifice que je garderai jusqu'à mon dernier soupir ». Et sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus s'écrie dans son manuscrit B (*folio* 2, v<sup>o</sup>) : « Je sens en mon âme le courage d'un croisé, d'un *zouave pontifical*, je voudrais mourir sur un champ de bataille pour la défense de l'Église ».

<sup>1</sup> — Né à la Guadeloupe le 25 août 1825 en la fête de saint Louis, Louis-Gaston de Sonis entre à Saint-Cyr en 1844, puis en 1846 à l'école de cavalerie de Saumur. De son mariage avec Anaïs Roger en 1849 naissent 12 enfants. Sa carrière d'officier le mène sur des fronts très divers : Algérie, Kabylie, campagne d'Italie (ce ne fut que par devoir et à contre-cœur qu'il consentit à combattre pour Napoléon III) et enfin le Maroc. Partout le général donnera l'exemple de grandes vertus chrétiennes alimentées par une solide vie intérieure (il était tertiaire de l'ordre du Carmel). Après la bataille de Loigny, il est amputé d'une jambe et continue malgré cela sa carrière dans la cavalerie. Il meurt enfin le 15 août 1887. A sa demande, sa tombe porte l'épithaphe suivante : « Miles Christi ». Voir : *Le Général de Sonis* par Mgr BAUNARD, Paris, Éd. Gigord, 1921 ; et *Sonis* par le père BESSIERES, Paris, Beauchesne, 1991.

<sup>2</sup> — « Après l'avoir richement dessiné et confectionné, les religieuses l'avaient déposé durant un mois sur le tombeau de la bienheureuse Marguerite-Marie dont on lui avait fait toucher les reliques. Leur intention était d'abord de l'adresser au général Trochu pour qu'il le fit arborer sur les remparts de Paris. Elles l'envoyèrent à cet effet à monsieur Dupont, de Tours, qui leur fit savoir qu'à cette date Paris était fermé par l'entier investissement de l'armée allemande. « Eh bien ! vous la donnerez aux volontaires des contrées de l'Ouest », lui répondirent-elles. Qu'entendaient-elles par ce nom alors sans application ? (...). Quoi qu'il en soit, ce fut justement sous ce nom de légions des volontaires de l'Ouest que, peu de temps après, monsieur de Charette obtint de mettre au service de la France son épée et celle de ses zouaves pontificaux. Monsieur Dupont comprit alors qu'à eux appartenait l'étendard du Sacré-Cœur et il le leur envoya ». Mgr BAUNARD, *Ibid.*, p. 320.

L'acte de foi de Sonis et celui d'autres âmes<sup>1</sup> avaient mérité à la France d'être soutenue par le ciel. Le 17 janvier 1871, la bienheureuse Vierge Marie se montrait à Pontmain. Au même instant, toute avancée prussienne était stoppée sur le sol français et dès le lendemain l'ennemi reculait<sup>2</sup>.

La défaite de la France face à la Prusse et l'écroulement de l'empire à Sedan allaient faire réfléchir les français et donner le signal d'un grand mouvement en faveur du Sacré-Cœur.

## La basilique du Sacré-Cœur de Montmartre

C'est à deux députés, messieurs Rohault de Fleury et Legentil, que revient l'initiative du vœu national en vue de l'érection à Paris d'une basilique dédiée au Sacré-Cœur. Approuvés par le cardinal Pie en janvier 1871, ils reçoivent le chaud soutien de dom Guéranger et du père Jandel, maître général de l'ordre des prêcheurs, qui transmet leur projet à Pie IX. Celui-ci approuve immédiatement le document que voici :

« En présence des malheurs qui désolent la France et des malheurs plus grands peut-être qui la menacent encore,

« En présence des attentats sacrilèges commis à Rome contre les droits de l'Église et du Saint-Siège et contre la personne sacrée du vicaire de Jésus-Christ,

« Nous nous humilions devant Dieu et réunissant dans notre amour l'Église et notre patrie, nous reconnaissons que nous avons été coupables et justement châtiés,

« Et, pour faire amende honorable de nos péchés et obtenir de l'infinie miséricorde du Sacré-Cœur de Notre Seigneur Jésus-Christ le pardon de nos fautes ainsi que les secours extraordinaires qui peuvent seuls délivrer le souverain Pontife de sa captivité et faire cesser les malheurs de la France, nous promettons de contribuer à l'érection à Paris d'un sanctuaire dédié au Sacré-Cœur de Jésus. »

L'idée est claire et monsieur Rohault de Fleury l'exprime plus nettement encore en 1872 : « La France est *une nation coupable*, rudement mais trop justement châtiée. *Elle a apostasié*. De là ces malheurs, que son histoire nous montre coïncidant toujours avec les malheurs même de l'Église et du Saint Père. »

Il s'agissait donc, par un acte public de la nation de répondre à l'une des demandes de 1689 et de manifester la contrition profonde de la France pour son apostasie de 1789.

---

<sup>1</sup> — Le 17 janvier, un peu partout et notamment à Nantes et à Saint-Brieuc, des vœux avaient été faits au Sacré-Cœur et à la sainte Vierge pour éviter l'invasion de Prussiens.

<sup>2</sup> — A ses officiers qui, sûrs du succès, suppliaient leur prince de les laisser aller de l'avant, Frédéric-Charles de Prusse fit cette réponse surprenante : « Il y a là une Madone qui nous barre le chemin ». Au moment où il prononçait ces paroles, il ne lui était pas possible de savoir ce qui venait de se passer à Pontmain. Voir : *Notre Reine à Pontmain* par un groupe de français, 1927, cité dans *La Vierge Marie dans l'histoire de France* par le Marquis de LA FRANQUERIE, p. 255.

L'inscription choisie pour le fronton de la basilique est significative : *Christo ejusque Sacratissimo Cordi Gallia penitens et devota*<sup>1</sup>.

Le choix s'étant porté sur la colline de Montmartre<sup>2</sup> pour l'emplacement de la future basilique, Mgr Guibert adressa sa demande au ministre des cultes et, le 24 juillet 1873, par 382 contre 138 voix, l'assemblée déclarait « *d'utilité publique* la construction d'une église sur la colline de Montmartre ».

La pose de la première pierre eut lieu le 16 juin 1875 – exactement deux siècles après la grande révélation du Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie – en présence de 10 évêques, 150 députés et de plusieurs princes de la Maison de France. Pie IX s'associait à la cérémonie par un télégramme de bénédiction pour Paris et la France. Les travaux ne devaient se terminer qu'après la guerre de 1914-1918 ; mais dès 1885, dans la chapelle provisoire le cardinal Guibert avait la joie d'instituer l'adoration perpétuelle du saint sacrement<sup>3</sup>.

Où en était-on des demandes de 1689 ? L'édifice national dédié au Sacré-Cœur étant bâti, la troisième demande était en partie satisfaite. Mais où étaient « la consécration et les hommages du roi et de sa cour » dont cette église aurait dû être le théâtre ?

On avait certes vu une délégation de députés, le Sacré-Cœur sur la poitrine, consacrer la France le 29 juin 1873, mais c'était à Paray-le-Monial, non à Montmartre, et les termes même de leur acte de consécration prouvaient qu'ils n'avaient pas reçu le mandat de la Chambre tout entière : « Très saint Cœur, nous venons nous consacrer à vous, *nous et nos collègues qui nous sont unis de sentiment* (les 150 qui assisteront à la pose de la première pierre). (...) *Pour la part que nous pouvons y prendre et dans la mesure qui nous appartient*, nous vous consacrons aussi, de toute la force de nos désirs, la France, notre bien-aimée patrie. »

Par ailleurs, au cours de la discussion parlementaire de la loi du 24 juillet 1873, des libéraux avaient exigé que soit bannie du projet toute idée de *réparation nationale et officielle*, sous le prétexte fallacieux que la consécration au Sacré-Cœur relevait plutôt du pouvoir religieux que du pouvoir civil<sup>4</sup>. Et, lorsque peu après monsieur de Cazenove de Pradines

<sup>1</sup> — « Au Christ et à son Cœur Sacré : la France pénitente et dévouée. » Mgr Guibert, le nouvel archevêque de Paris, disait quant à lui : « Ce sera tout ensemble un *monument d'expiation* pour les fautes commises et l'expression d'une supplication générale pour que les jours de nos épreuves soient abrégés. Ce temple deviendra, dans l'enceinte de la capitale, une sorte de paratonnerre sacré qui la préservera des coups de la justice divine. »

<sup>2</sup> — Montmartre (*Mons-Martyrum*) fut le lieu du martyre, en l'an de grâce 110, de saint Denys l'Aréopagite, converti par saint Paul à Athènes et devenu le premier évêque de Paris. De nombreux saints avaient sanctifié la colline de leurs pèlerinages, et en 1534 saint Ignace y fondait la compagnie de Jésus qui devait être appelée à répandre la dévotion au Sacré-Cœur.

<sup>3</sup> — En 1887, à l'âge de 14 ans, Thérèse Martin, la future sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, vint en pèlerinage à Montmartre pour y prier et se consacrer au Sacré-Cœur avant d'aller à Rome solliciter du pape une dispense d'âge pour entrer au Carmel. A son retour à Lisieux, elle se défit de son bracelet en or et l'offrit à la basilique de Montmartre, obtenant qu'il soit utilisé dans la fabrication du grand ostensor.

<sup>4</sup> — Voir E. BARBIER, *Histoire du catholicisme libéral et du catholicisme social en France*, Bordeaux, 1923, t. 1<sup>er</sup>, p. 161. Au nom de ce même principe, voici comment le très libéral abbé Lemire, prêtre et député, motivait son refus de l'apposition du Sacré-Cœur sur le drapeau, en septembre 1900 à Bourges : « Il est vraiment fâcheux que l'auteur de cette proposition ait confondu deux choses absolument distinctes : l'ordre religieux et l'ordre politique (...). Comme chrétien et comme prêtre, je ne connais qu'un seul drapeau catholique, c'est le signe de la

avait tenté d'engager plus directement la Chambre dans l'œuvre réparatrice, en demandant qu'une députation de représentants assistât *officiellement* à la cérémonie de pose de la première pierre, sa proposition avait été repoussée. Dans ces conditions, la loi était plus un laissez-passer qu'une véritable approbation par l'État du recours au Sacré-Cœur. L'édification du Sacré-Cœur de Montmartre était, certes, une entreprise nationale par son ampleur, mais une entreprise privée par son financement. Si belle qu'elle soit, elle était l'œuvre des Français, non de la France en tant que telle. La consécration de la France au Sacré-Cœur demeurait bien loin des intentions de l'Assemblée, certes conservatrice, mais libérale.

Puisque les autorités politiques n'avaient pas répondu au message du Sacré-Cœur, c'est au comte de Chambord, seul héritier légitime connu du trône, que Dieu allait s'adresser en la personne de madame Royer <sup>1</sup>.

## Le comte de Chambord et madame Royer

Connue surtout pour avoir été l'inspiratrice zélée de l'Archiconfrérie de prière et de pénitence de Montmartre dont l'objet est « d'apaiser par la pénitence la justice de Dieu et d'obtenir par cette pénitence et la prière l'exaltation de la sainte Église et *le règne universel du divin Rédempteur* <sup>2</sup> », madame Royer eut aussi une mission proprement politique.

Sur la demande de son confesseur, elle envoyait en 1873 à Henri V, comte de Chambord, petit-fils de Charles X <sup>3</sup>, la relation suivante : « J'ai cru que le Sacré-Cœur voulait que je dise à monsieur le comte de Chambord de recourir lui aussi au Sacré-Cœur de Jésus, de lui consacrer sa personne, sa Maison, de lui consacrer *surtout la France*, de s'engager à renouveler publiquement cette consécration, à faire célébrer solennellement

---

croix. (...) Comme citoyen, je ne connais non plus qu'un seul drapeau, le drapeau tricolore. (...) Vous nous parlez, monsieur l'abbé, de l'image du Sacré-Cœur. (...) Mais après tout, il ne s'agit là que d'une *simple dévotion*, nullement obligatoire pour la totalité des chrétiens et *qui n'a rien à faire dans le domaine politique*. » Et il ajoutait que, si une telle proposition parvenait jusque sur le bureau de la Chambre, il la combattrait et voterait contre – Voir E. BARBIER, *ibid.*, t. 3, p. 329-330.

<sup>1</sup> — Née le 14 juin 1841 à Aisy sur Armançon dans l'Yonne, Édith Challan-Belval épouse en 1860 Charles Royer. Conciliant avec ses devoirs de mère et d'épouse une vie de prière et de pénitence hors du commun, elle est gratifiée de révélations de Notre Seigneur. Veuve à 42 ans, elle ne pourra qu'à 79 ans mettre à exécution son projet d'entrer en religion ; encore ne demeurera-t-elle qu'un an au couvent à cause de graves ennuis de santé. La fin de sa vie est marquée par de grandes souffrances et elle meurt saintement le 4 avril 1924.

<sup>2</sup> — L'idée de cette archiconfrérie lui fut inspirée par Notre Seigneur dès 1870. Sa réalisation rencontra de multiples obstacles, mais le 23 février 1869, une commission d'enquête reconnaissait « ne pouvoir douter que les missions et révélations concernant l'adoration demandée par Notre Seigneur à madame Royer ne soient vraiment surnaturelles et divines ». En 1881, cette association est établie à Montmartre et, en 1894, elle trouve sa forme définitive, étant érigée par Léon XIII en archiconfrérie universelle indépendante.

<sup>3</sup> — « Henri, Charles, Ferdinand, Marie, Dieudonné d'Artois, duc de Bordeaux, comte de Chambord est le fils du duc de Berry et donc petit-fils de Charles X. Il voit le jour le 20 septembre 1810 à Paris. Son grand-père et son oncle, le duc d'Angoulême, abdiquent en sa faveur en 1830 ; il reçoit alors le nom d'Henri V, mais la couronne est offerte au duc d'Orléans, futur Louis-Philippe. Ayant épousé la princesse Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche-Este, il passe la majeure partie de sa vie en exil volontaire, notamment à Frohsdorf en Autriche. C'est là qu'il mourra le 24 août 1883. »

dans toute la France la fête du Sacré-Cœur (...). Il lui demande d'entrer dans les désirs de son Cœur, de se donner à lui, de lui donner la France, de lui confier sa restauration. Le Sacré-Cœur *s'offre* à sa majesté pour faire tout cela. Il lui demande seulement, outre ces engagements, de consacrer la France au Sacré-Cœur, de se servir de cette dévotion pour ramener la foi, la piété, de ne pas séparer la cause de l'Église de celle de la France, de travailler dès qu'il en aura le pouvoir à la délivrance du Saint Père et de se constituer le défenseur de l'Église (...).

« Après, j'ai cru comprendre que *le Sacré-Cœur avait agréé le vœu de Louis XVI* mais que jusqu'ici la justice divine s'était opposée à l'exécution des désirs du roi martyr, que le Sacré-Cœur maintenant voudrait pouvoir exécuter ce vœu, *que Monseigneur le comte de Chambord veuille le renouveler* et prendre les dispositions que le Sacré-Cœur lui demande. » La lettre accompagnant ces lignes disait encore : « *Votre Majesté pour lui personnifie la France.* »

Ce qui arriva alors est un peu mystérieux. Le comte de Chambord, alors en exil à Frohsdorf, renouvelait chaque année une cérémonie de consécration de sa personne, de sa Maison – et, selon d'aucuns<sup>1</sup>, de la France et de ses colonies – au Sacré-Cœur. En 1873, il le fit le 25 juin en union avec le grand pèlerinage national de Paray-le-Monial. Mais il ne répondit pas à madame Royer et ne prit donc pas l'engagement d'obéir au Sacré-Cœur dans le sens indiqué. Notamment il ne renouvela pas le vœu de Louis XVI. Sans doute cela contribue-t-il à expliquer l'échec de la tentative de restauration que l'on pouvait espérer en 1873.

Certes, la raison pour laquelle Henri V refusa la couronne que lui offrait l'Assemblée était son refus de l'acceptation des principes révolutionnaires, symbolisés par le drapeau tricolore. On entendait faire de la France une monarchie parlementaire et libérale, ce à quoi le comte de Chambord s'opposait vigoureusement. Pour lui, la monarchie ne pouvait être restaurée sur une autre base que celle de la royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ : « Il faut, pour que la France soit sauvée, que Dieu y règne en maître, pour que j'y puisse régner en roi », disait-il. Mais n'est-il pas permis de penser que, s'il avait opéré la consécration comme lui demandait le Sacré-Cœur, Dieu aurait su ménager des conditions favorables à la restauration d'un État vraiment catholique ?

Le 30 janvier 1875, à la faveur de l'amendement Wallon, voté à une seule voix de majorité, la France était officiellement constituée en république. Et dès 1880, la franc-maçonnerie au pouvoir s'attaquait ouvertement à l'Église, expulsant les jésuites, imposant l'école laïque, supprimant les crucifix des hôpitaux, etc.

Toutefois, à l'occasion de la guerre de 1914, une nouvelle tentative de faire régner le Sacré-Cœur allait se faire jour.

<sup>1</sup> — ALET, père Victor S.J., *La France et le Sacré-Cœur*, 7<sup>e</sup> éd., Paris, Dumoulin et C<sup>ie</sup>, 1892, p. 336-337.

## La Grande Guerre et le Sacré-Cœur

Pendant les années qui précèdent la guerre, les mesures anti-cléricales se multiplient, notamment contre les congrégations religieuses. Finalement, en décembre 1905, la loi de séparation consomme la rupture entre l'Église et l'État. Un des points principaux du programme des loges maçonniques est ainsi réalisé. Saint Pie X réagit par l'encyclique *Vehementer* du 11 février 1906, dans laquelle il condamne vigoureusement le principe même de cette séparation. D'autre part il impose que soit réitéré et renouvelé chaque année dans les églises paroissiales l'acte de consécration du monde au Sacré-Cœur composé par Léon XIII.

La volonté du pape est claire <sup>1</sup> : il va, en matière de consécration, aussi loin que le lui permet son pouvoir. Mais cette consécration demeure, comme le dit Mgr Delassus, « un acte de la société religieuse sans le concours de la société civile. Même chez les catholiques, c'est le fidèle, fils de l'Église, et non le citoyen, fils de la France, qui y a pris part comme tel <sup>2</sup>. »

Lorsque la guerre de 1914 se déclare, les catholiques tournent spontanément leur regard vers le Sacré-Cœur. Une pétition circule que des millions de français soumettent à la signature de leurs concitoyens :

« Nous, catholiques français (...), nous avons résolu d'affirmer par une profession de foi signée de notre nom les droits de Dieu sur la France.

Reconnaissants de sa longue prédilection, nous entendons (...) faire hommage de la France à Dieu, implorer sa bénédiction sur nos armées et répondre au triple désir qu'il a lui-même exprimé en 1689 à la bienheureuse Marguerite-Marie en demandant :

- Un temple national,
- Une consécration nationale,
- L'image de son Sacré-Cœur sur l'étendard de la France <sup>3</sup>. »

Par ailleurs, sur les champs de bataille, des fanions et des drapeaux du Sacré-Cœur surgissent par centaines de milliers. De nombreux soldats portent sur eux l'image du cœur de Jésus et des officiers consacrent même leur régiment au Sacré-Cœur <sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> — Elle rejoint celle de Léon XIII, qui dans son encyclique de 1899 sur la consécration du monde au Sacré-Cœur écrivait : « Cette consécration qu'à tous nous conseillons sera pour tous un grand profit (...). Une telle consécration apporte aussi aux États l'espérance d'un meilleur état de choses. Elle peut en effet établir et rendre plus étroits les liens qui dans l'ordre naturel unissent à Dieu les affaires publiques. »

<sup>2</sup> — DELASSUS, Mgr Henri, *La mission posthume de sainte Jeanne d'Arc et le règne social de NSJC*, Vailly-sur-Sauldre, éd. Sainte-Jeanne d'Arc, 1983 (1<sup>ère</sup> édition 1913), p. 480.

<sup>3</sup> — Malheureusement Mgr Amette, archevêque de Paris, après avoir permis cette pétition, interdit sa diffusion.

<sup>4</sup> — Par exemple le 116<sup>e</sup> régiment d'infanterie consacré dès le début de la guerre par son colonel, Charles René d'Arnoux, père de Jacques d'Arnoux. Comme bien d'autres, le colonel aura à pâtir de la circulaire de Paul Painlevé, ministre de la guerre, qui le 6 août 1917 dénonce « la propagande cléricale active exercée actuellement auprès des soldats du front » et voit, dans la consécration des unités au Sacré-Cœur, « une violation flagrante de la liberté de conscience (...) et de la neutralité religieuse de l'État français ».



On connaît aussi le geste de Foch, devenu généralissime des armées françaises et alliées, qui, en juillet 1918, consacra secrètement ses armées au Sacré-Cœur. Ce geste explique probablement qu'il ait gagné en 4 mois une guerre qui avait duré 4 ans. Mais, quoique méritoire et bénie de Dieu, cette initiative resta privée et non officielle.

En revanche, c'était une démarche officielle en faveur du Sacré-Cœur qui allait être demandée à Poincaré par une jeune vendéenne de 18 ans, Claire Ferchaud<sup>1</sup>. Le 1<sup>er</sup> janvier 1917, avec l'autorisation de son curé et de son évêque, elle écrit au président de la République pour lui demander d'apposer solennellement le Sacré-Cœur sur le drapeau tricolore, lui promettant en échange la victoire. Contre toute attente, Poincaré le reçoit le 21 mars 1917 à l'Élysée. Mais il tergiverse et prétexte une impossibilité : « Mais je ne peux pas. Je dois soumettre le cas à la Chambre, mais ce sera rejeté. » Finalement, poussé dans ses retranchements, il se rend et, par trois fois, promet de déposer le projet à la Chambre. En fait, vaincu par l'incrédulité et le respect humain, jamais il n'accomplira sa promesse.

On a pu s'étonner que Dieu veuille subordonner le salut de la France à la simple apposition d'un Sacré-Cœur sur le drapeau. Mais c'est oublier que Dieu est tout-puissant et qu'il se rit de nos moyens humains. Pour intervenir, il ne demande que la foi de ceux qu'il veut sauver. Celle de la Chananéenne, celle du centurion de l'Évangile obtinrent des merveilles. Celle du franc-maçon Poincaré aurait suffi à inverser le cours de l'histoire.

Bien au contraire, les suites de la guerre 1914-1918 allaient être désastreuses pour l'Europe et notamment pour l'Autriche catholique. Elles vont contribuer à asseoir la puissance des maçons et marqueront, avec la création de la S.D.N (Société des Nations), le premier pas vers le mondialisme.

\*  
\* \*

Pour terminer, que dire de la période qui va de 1918 à nos jours ? Elle est caractérisée comme les époques précédentes par une souveraine indifférence et une inexplicable surdité des autorités politiques face au message du ciel, tandis que, de leur côté, des catholiques travaillent à étendre le règne social du Sacré-Cœur<sup>2</sup>.

Résumons.

---

<sup>1</sup> — Elle est née le 5 mai 1896 aux Rinfillières, près de Loublande (Maine & Loire). A partir de décembre 1917 elle va mener avec des compagnes une vie de prière et d'expiation, et se consacrer à faire adopter par les autorités ecclésiastiques, l'idée d'une messe perpétuelle célébrée sur les coteaux des Rinfillières. Elle meurt en 1970.

<sup>2</sup> — Signalons notamment l'œuvre admirable du père Mateo Crowley-Boevey (1875-1960) en faveur de l'intronisation du Sacré-Cœur dans les familles. Le père Mateo fut un fervent apôtre du règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ. Voir par exemple : Père Mateo CROWLEY-BOEVEY, *Jésus, Roi d'amour*, Paris, Téqui, 1980.

La guerre de 1914 ne semble guère avoir ébranlé la troisième République dont les hommes demeurent pour la plupart les fidèles courroies de transmission des concrets maçonniques. Les persécutions contre les catholiques sont seulement moins ouvertes. Ceux-ci sont d'ailleurs de plus en plus gagnés par le libéralisme et, en 1927, la condamnation de l'Action française<sup>1</sup> sert de prétexte aux opposants à la politique de saint Pie X pour relever la tête. Dans ces conditions, la belle encyclique *Quas Primas* de Pie XI (1925) sur la royauté sociale du Christ eut peu d'écho.

La deuxième guerre mondiale qui, aux dires de Notre Dame de Fatima, est le châtement de Dieu pour les péchés du monde, apporte un léger sursaut. En 1943, le Maréchal Pétain accepte le principe d'un drapeau orné du Sacré-Cœur (« J'accepte avec bonheur (...), il sera mon drapeau<sup>2</sup> »). Mais, quelques jours après, l'épiscopat français déclare « inopportune » la réalisation de ce projet.

La droite française sort discréditée de la guerre tandis que la gauche et les communistes sont portés au pouvoir. La quatrième République reprend le personnel politique de sa devancière et, ni la Constitution de 1946, ni celle de 1958 ne mentionnent le nom de Dieu<sup>3</sup>. Elles font au contraire des principes de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 le fondement de la République.

Un seul mouvement nous paraît émerger dans cette période : la Cité catholique. Fondée en 1946 par Jean Ousset et consacrée aux saints Cœurs de Jésus et de Marie, elle vise à faire progresser le règne social de Notre Seigneur par tous les moyens en son pouvoir et d'abord par la formation des intelligences. Répandue à travers la France, elle opère un travail considérable, jusqu'au jour où, pour avoir voulu ne pas déplaire aux évêques français, elle commence à transiger avec le libéralisme. Le concile Vatican II et la promulgation du nouvel *Ordo Missae* précipiteront sa ruine.

A partir du concile, la royauté sociale de Notre Seigneur ne sera plus de mise, non seulement auprès des autorités politiques, mais aux yeux même des autorités religieuses. Désormais, c'est Rome même qui intervient auprès de nombreux États (Espagne, Colombie, etc.) pour que la religion catholique ne figure plus dans la Constitution comme religion d'État.

Alors... le plan du Sacré-Cœur sur la France aurait-il échoué ?

Le penser serait oublier que « les dons de Dieu sont sans repentance » (Rm 11, 29), et que de toute éternité Dieu a voulu faire de la France le royaume du Sacré-Cœur. « Le Sacré-Cœur règnera, répète inlassablement sainte Marguerite-Marie, malgré Satan et tous ceux qu'il suscite pour s'y opposer. »

---

<sup>1</sup> — L'Action française n'avait pas pour but le règne politique du Sacré-Cœur, et l'on peut penser que c'est une des raisons pour lesquelles la Providence n'a pas permis que ce mouvement aboutisse. Toutefois elle a combattu certains ennemis de la royauté sociale de Notre Seigneur (pensons à l'affaire Thalamas), et c'est pourquoi sa condamnation donna à ces adversaires des forces nouvelles.

<sup>2</sup> — Cité dans *Au plus fort de la tourmente*, par Claude MOUTON, 2<sup>e</sup> éd., Montsûrs, Résiac, 1983, p. 35, note 3.

<sup>3</sup> — Au moment du référendum sur l'approbation de la constitution de 1958, des catholiques menèrent une vigoureuse campagne pour faire inscrire les droits de Dieu dans la constitution. Ils furent hélas désavoués par une partie de l'épiscopat, tandis que la majorité des évêques refusait de prendre position.

« Un jour viendra, dit saint Pie X, et il ne tardera guère, où la France , comme autrefois Saul sur le chemin de Damas, sera enveloppée de lumière céleste et où elle entendra une voix qui lui répètera : “Ma fille, ma fille, pourquoi me persécutes-tu ?” Et sur sa question : “Qui es-tu Seigneur ?”, la voix répondra : “Je suis Jésus de Nazareth que tu persécutes, il t’est dur de regimber contre l’aiguillon parce que, dans ton obstination, tu te ruines toi-même.” Et elle, frémissante et étonnée, dira : “Seigneur, Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?” Et lui : “Lève-toi, lave-toi des souillures qui t’ont défigurée, réveille dans ton sein les sentiments assoupis *et le pacte de notre alliance* et va , Fille aînée de l’Église, nation prédestinée, vase d’élection, va porter comme par le passé mon nom devant tous les peuples et tous les rois de la terre”<sup>1</sup>. »

Cœur Sacré de Jésus, que votre règne arrive !



D’après une gravure sur acier.

---

<sup>1</sup> — Allocution de saint Pie X le 27 novembre 1911.

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**